

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES - Administration du Cadastre

EXTRAITS DE LA MATRICE CADASTRALE DE LA COMMUNE DE BR/ETTERBEEK 1 DIV.

Situation au : (*)

Numéro de commune : 21005

Numéro de l'article : 15627

IDENTIFICATION ET DROITS EVENTUELS DU OU DES PROPRIETAIRES

ASSOCIATION/ ACP DE L'IMMEUBLE A ETTERBEEK RUE JEAN ANDRE DE MOT 20/22
1040 BR/ETTERBEEK R JEAN DE MOT 20/22 Bte 1

Numéro d'ordre	SITUATION DE LA PARCELLE (rue et numéro ou lieu-dit) Détails complémentaires	Wateringue	Désignation cadastrale		Nature de la propriété (1) (4)	Superficie			Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction (2)	Revenu cadastrale	
			Section	Numéro de la parcelle		Ha	a	ca		Code(3)	Montant
0001	R DE MOT 20/22		A	427 Y 2	SUP.& P.C.		02	25			
(*) Le présent extrait a été délivré avant la transcription de la mutation à la matrice cadastrale au moyen des indications du dossier des mutations en instance 06-06-14											

TOTAL DE L'ARTICLE	REVENU CADASTRAL						SUPERFICIE		
	Revenu industriel		Revenu outillage		Revenu ordinaire		Ha	a	ca
	non bâti	bâti	non bâti	bâti	non bâti	bâti			
IMPOSABLE								02	25
IMMUNISE									

* (1) (2) (3) et (4) voir notice explicative au verso *
Revenu à l'ha et revenu cadastral exprimé en Euro

N° DE LA DEMANDE: 2014/FO
COUT: 5,50 €

Certifié conforme aux inscriptions de la documentation cadastrale

A Bruxelles, 2/10/2014

THIERRY LONDES
ASSISTANT FINANCIER

NOTE EXPLICATIVE

- (1) Lorsqu'une parcelle est désignée avec la nature P.IM.AP.#, les détails concernant la situation et la composition des parties selon l'acte de base sont repris sous la forme d'une codification abrégée dans la colonne "situation de la parcelle - Détails complémentaires". Ex.
#A5/CG/C9-G9 = Appartement, 5° étage, centre gauche, avec cave n.° 9 et garage n.° 9
- (2) Périodes ou années de fin de construction :
- 0001 : avant 1850
 - 0002 : années 1850 à 1874
 - 0003 : années 1875 à 1899
 - 0004 : années 1900 à 1918
 - 0005 : années 1919 à 1930
- (3) Première position du code :
- 1 ou 2 : non bâti (1) ou bâti (2) ordinaire
 - 3 of 4 : non bâti (3) ou bâti (4) industriel (ou éventuellement artisanal ou commercial avec outillage)
 - 5 of 6 : matériel et outillage sur une parcelle non bâtie (5) ou bâtie (6)
- Deuxième position du code :
- F : revenu cadastral imposable
 - G,H,P,Q : revenus cadastraux bénéficiant, en vertu de dispositions légales, d'une exonération totale ou partielle du précompte immobilier
 - J : revenu cadastral non fixé ou revenu cadastral fixé mais non imposable pour non-occupation ou non-location
 - K : revenu cadastral provisoire pour cause d'occupation ou de location avant le complet achèvement
 - L : revenu cadastral partiel provisoire d'un immeuble à appartement dont tous les appartements ne sont pas occupés ou loués
- (4) Lorsque le revenu cadastral d'un bâtiment ou du matériel et outillage est entièrement ou partiellement exonéré du précompte immobilier jusqu'à une date d'expiration déterminée, la date de début d'imposition figure dans la colonne "Nature de la parcelle"
(Uniquement pour la Région flamande - Si cela concerne une exonération pour une durée indéterminée du matériel et outillage, la date de fin d'exonération est remplacée dans la colonne précitée par la mention "1.1.0000")

REMARQUE

La mise à jour des documents cadastraux est effectuée dans le courant de l'année qui suit la date de la modification. Dès lors, il se pourrait que notamment les revenus cadastraux mentionnés dans l'extrait ne tiennent pas compte de modifications récentes apportées aux biens, auquel cas ils ne pourront être invoqués pour demander une éventuelle remise des droits d'enregistrement. Il se pourrait également que lesdits revenus soient en instance de révision suite à une réclamation.

Les montants du revenu à l'ha et du revenu cadastral sont exprimés en EUR à partir de la situation cadastrale au 1.1.2002.

BC E 100897.737.869 = ACT DE MOT CO-22

EXTRAITS DE LA MATRICE CADASTRALE DE LA COMMUNE DE ETTERBEEK 1 DIV

Situation au: 01.01.2014	Numéro de commune : 21005	Numéro de l'article : 13497	Nombre de pages : 002
--------------------------	---------------------------	-----------------------------	-----------------------

IDENTIFICATION ET DROITS ÉVENTUELS DU OU DES PROPRIÉTAIRES

F*SOCIETE/INCORPORE ET AYANTS DROIT
1040 BR/ETTERBEEK/ RUE DE MOT 20/22

www.acpdemot.be

Numéro d'ordre	SITUATION DE LA PARCELLE (rue et numéro ou lieu-dit) Détails complémentaires (1)	Wateringue	Désignation cadastrale		Nature de la propriété (1) (4)	SUPERFICIE			Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction (2)	Revenu cadastral	
			Section	Numéro de la parcelle		ha	a	ca		Code (3)	Montant
0001	R DE MOT 20/22		A	427 Y 2	SUP. & P.C.		02	25			

TOTAL DE L'ARTICLE	REVENU CADASTRAL						SUPERFICIE		
	Revenu industriel		Revenu outillage		Revenu ordinaire		ha	a	ca
	non bâti	bâti	non bâti	bâti	non bâti	bâti			
imposable								2	25
immunisé									

* (1), (2), (3) et (4) voir notice explicative au verso *

Certifié conforme aux inscriptions de la matrice cadastrale

Revenu à l'ha et revenu cadastral exprimé en EUR

A Bruxelles, le 25/09/2014

N° de la demande : 2014000001 01012014 2100513497

L'agent délégué,

COUT : 5,50 EUR

